

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Lundi 27 juin 2022

Les Jeux Olympiques de 2024 dans la Seine remis en cause ?

Depuis 1970, la baignade en Marne est interdite par arrêté préfectoral. La Ville de Saint-Maur-des-Fossés, aux côtés du syndicat Marne Vive, s'investit depuis de très nombreuses années pour atteindre l'objectif de retour à la baignade en Marne, symbole des efforts réalisés pour rendre l'eau à nouveau propre.

L'État a fait savoir le 24 juin 2022 qu'il refusait toute dérogation à l'arrêté préfectoral d'interdiction de baignade dans la Marne. La Préfecture du Val-de-Marne et l'Agence Régionale de Santé (ARS) considèrent donc, en dépit des campagnes de mesures réalisées chaque année et des données très encourageantes sur la qualité de l'eau, que la situation est inchangée depuis plus de 50 ans.

Sylvain BERRIOS, Maire de Saint-Maur-des-Fossés et Président du syndicat Marne Vive exprime sa déception et sa colère face à cette décision « **C'est une immense déception. Sans même attendre le résultat des mesures, et alors que les relevés des années précédentes démontrent que la Marne est baignable 37 jours par période estivale, l'État a pris cette décision de façon unilatérale** ».

Plus grave encore, cette décision revient à **remettre en cause la possibilité de réaliser les épreuves des JO 2024 dans la Seine...**dont la Marne est le principal affluent ! « **Si on ne peut se baigner dans la Marne, alors on ne pourra pas se baigner dans la Seine** ».

« *L'État se noie dans le verre d'eau de ses principes en refusant de tenir compte des mesures et de l'immense travail réalisés. Avec ce raisonnement il n'y aura pas de JO dans la Seine en 2024 !* » a déclaré Sylvain BERRIOS.

La mise en place d'une dérogation ou d'une expérimentation aurait au contraire donné un signal encourageant à tous les acteurs impliqués dans la protection de la rivière, l'amélioration de la qualité de l'eau, la lutte contre les pollutions et la sensibilisation de la population autour des enjeux de l'eau. **Cela aurait également permis une répétition pré-olympique.**

Par ailleurs, permettre une **baignade autorisée et surveillée limite le risque inhérent aux baignades sauvages tant pour la préservation de la biodiversité que pour la sécurité des personnes.**

A 10 jours de l'événement européen du Big Jump, auquel Saint-Maur-des-Fossés participe depuis de nombreuses années, la Ville appelle la Préfecture du Val-de-Marne à revoir de toute urgence sa position en tenant compte des résultats probants et robustes permis par plus de deux décennies d'engagement.

Pièce jointe : Big Jump 2021 à Saint-Maur-des-Fossés © Ville de Saint-Maur-des-Fossés

Contact presse :

Béatrice DÉON
Directeur de la communication
Ville de Saint-Maur-des-Fossés
beatrice.deon@mairie-saint-maur.com